

On peut lire au procès-verbal que le comité exécutif proposait de s'occuper en amont des dossiers suivants :

- *Priorisations diverses (aide pour perfectionnement, clauses de réserve)*
- *Arbitrage : cours en double demande, laboratoires de recherche (incluant les espaces de bureaux pour étudiants en recherche)*
- *Proposition à l'AD de justification de postes (priorisation), les membres du CX ayant la responsabilité de proposer une justification pour les postes de leur secteur*
- *Gestion des budgets si moins de 10k\$ (accès aux décisions via le Compte-rendu du CX)*
- *Recommandations budgétaires à l'AD si plus de 10k\$*
- *Proposition à l'AD du plan de développement stratégique*
- *Relations externes, autres départements, locaux*
- *Gestion des techniciens*
- *Saisie des dossiers urgents pour le directeur pour proposition*

En cas d'indécision, le CX présenterait les litiges et les enjeux à l'AD.

Dans tous les cas, l'AD sera informée des décisions via les compte-rendu des réunions.

Enfin, il est prévu que l'ordre du jour des réunions du comité exécutif soit envoyé à tous les professeurs du département avant la tenue des réunions et que le compte-rendu de telles réunions soit disponible à l'ensemble des professeurs du département dans un délai raisonnable.

Référence : CBP-19-92-13, 30 août 2019